AMIANTE - Personnel opérateur de chantier

Prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4

Tout travailleur affecté à des travaux de retrait ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante ou à toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante, doit préalablement doit avoir reçu une formation adaptée à ses activités et aux procédés mis en œuvre.

Objectif(s) de formation

- Identifier le risque amiante, ses effets sur la santé
- Identifier les exigences des réglementations « travail » « environnement » et « transport » et leurs évolutions
- Identifier et être capable d'appliquer les mesures de protection collectives
- Identifier et être capable d'utiliser et d'entretenir les équipements de protection individuelles
- Identifier et être capable d'appliquer les procédures de travail recommandées, le mode opératoire et les procédures de contrôle
- Être capable de signaler les situations dangereuses, de réagir face à une situation anormale, en informer l'encadrement
- Participer à l'amélioration des conditions de travail sur la base des principes de prévention

Objectif(s) pédagogiques(s)

- Identifier le risque amiante, ses effets sur la santé
- Identifier les exigences des réglementations « travail » « environnement » et « transport » et leurs évolutions

Modularisation des parcours de formation

- Sans objet.

Durée

- 2 jours par session de 7h15, soit 14h30

Une journée de formation dure 7 heures en moyenne. Cette durée est adaptable selon les exigences du commanditaire.

Nombre de stagiaires maximum

- Le nombre de participants est limité à 7

Lieu

- Sur l'un de nos centres partenaires.
  Dans le cadre d'une formation réalisée dans nos locaux, une formation aux risques est mise en œuvre (en référence aux articles L4141-1 à 3 du code du travail).

Public visé

- Entreprises dans lesquelles les travailleurs sont exposés ou susceptibles d'être exposés à l'amiante.

Prérequis apprenants :

- Être âgé de 18 ans ou plus, maîtriser la langue française à l'écrit et à l'oral.
- Article 3 de l'arrêté du 23 Février 2012. **Visite médicale préalable à la formation**.
  La formation préalable est conditionnée à la présentation à l'organisme de formation d'un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur.
  L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

Matériel(s) pédagogique(s)

- Le formateur Manuteo utilisera un vidéo projecteur, un tableau blanc et/ou ou tableau papier, dans une salle adaptée spécifiquement à la thématique de la formation,
- Des supports seront projetés pour illustrer les différents chapitres de la formation.

Modalités de sélection des apprenants

- Les apprenants sont sélectionnés, selon les prérequis énoncés, par le commanditaire de la formation.

Intervenant(s)

- Formateur expert - attestation de compétence INRS / OPPBTP N° 12

Méthode(s) pédagogique(s)

- Le formateur Manuteo s'appuiera sur un diaporama, des exercices et cas pratiques. Il pourra utiliser une approche déductive ou inductive en fonction du niveau des apprenants, et favorisera les échanges en illustrant les thématiques abordées par des cas réels issus de son expérience et celle des apprenants

Support(s) pédagogique(s)

- Un livret sera remis à chaque apprenant pendant la formation (en version papier ou numérique).

Dispositif d'évaluation

Annexe IV point B de l'arrêté du 23 Février 2012.

- **Evaluation théorique de 20 minutes** en continu effectuée à l'aide d'un QCM et/ou d'un questionnaire à réponses courtes permettant d'évaluer l'apprenant sur ses connaissances relatives notamment :
    1. Aux risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
    2. A la réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
    3. Aux documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante
    4. Aux moyens de protection, aux limites d'efficacité des équipements de protection individuelle, au choix des méthodes de travail et des équipements de protection des travailleurs en fonction de l'évaluation des risques
    5. Aux destinataires du mode opératoire
-
- **Evaluation pratique de 2 heures** en continu incluant l'analyse d'une situation concrète afin de vérifier notamment son aptitude à :
    1. Evaluer les risques liés à l'intervention
    2. Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination)
    3. Gérer l'élimination des déchets amiantés
    4. Réagir en cas d'incidents / d'accidents
    5. Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après intervention

Validation

- Cette formation donnera lieu à la remise d'une attestation de présence reprenant les résultats de l'évaluation des capacités acquises.

Conditions Générales de Vente

- Communiquées avec l'offre tarifaire.

Formation dispensée en français

PROGRAMME DE FORMATION

Identifier le risque amiante

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes
- Effet synergique du tabagisme
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante

Identifier les exigences des réglementations « travail » « environnement » et « transport » et leurs évolutions

- Interdiction de l'amiante
- Prévention du risque amiante et des autres risques afférent aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, chimiques, coactivité…)
- Protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition remise lors du départ de l'entreprise
- Droits individuel et collectif des salariés : droit de retrait en cas de danger grave et imminent
- Rôles des représentants du personnel
- Prérogatives de l'inspection du travail
- Elimination des déchets

Identifier et appliquer les mesures de protection collectives

- Opérations spécifiques de l'activité exercées pouvant entrainer la libération de fibres d'amiante.
- Méthodes de travail et procédures opératoires recommandées par l'encadrement et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement.
- Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et procédures de contrôle
- Procédures de décontamination du personnel et des équipements, règles d'hygiène
- Procédures d'entrée et de sortie de zone
- Rôle des équipements de protection collective, leur utilisation selon les consignes établies
- Principes de ventilation et captage des poussières à la source
- Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets

Identifier et appliquer les mesures de protection individuelles

- Réglementation relative au transport et à l'élimination des déchets amiantés Equipements de protection individuelle : leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées, leur utilisation selon les consignes établies, les opérations de vérification, entretien, maintenance
- Durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés

Identifier et appliquer les procédures de travail recommandées, le mode opératoire et les procédures de contrôle

- Procédures recommandées pour l'intervention sur des matériaux contenant de l'amiante.
- Mode opératoire et procédures associées spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la réalisation, la restitution des zones de travail
- Procédures de contrôle en cours d'intervention

Signaler les situations dangereuses, en informer l'encadrement, savoir réagir face à une situation anormale

- Détection des dysfonctionnements des Moyens de Protection Collective (MPC), Equipement de Protection Individuelle (EPI)
- Alerte du personnel d'encadrement si présence suspectée d'amiante
- Conduite à tenir en cas de situations d'urgence ou anormales
- Procédures d'alerte du responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication

Participer à l'amélioration des conditions de travail sur la base des principes de prévention

- Partage des pratiques avec l'équipe de travail
- Opérateur : source de propositions, pistes d'amélioration

Evaluation sommative

- Exercices pratiques et théoriques.

Evaluation de la formation

INCLUS : Nos livrets pédagogiques en complément de la formation !

Objectif : Permettre à vos collaborateurs, à l'issue de la formation, de retrouver l'essentiel des éléments abordés en formation (consignes de sécurité, comportements à respecter, panneaux signalétiques, etc.), dans notre guide illustré et pratique de 40 pages.